

2012

La vie
de la

CLE

Rapport d'activité de la Commission locale de l'eau – n°3 / janvier 2013

ALBEPierre-BREDONS ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE
AUTRAC AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES
BREZONS CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES
CHARMENSAC CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPELEM
FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC
LA CHAPELLE-D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT LANDEYRAT LASTIC LAURIE
LAVEISSENET LAVEISSIERE LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING LEYVAUX
LORLANGES LUBILHAC MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES
MENTIERES MOLEDES MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC
PAULHAC PEYRUSSE PRADIERES REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE
SAINT-BONNET-DE-CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-
BLESLE SAINT-GERMAIN-LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES-
DES-BLATS SAINT-MARY-LE-PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES-
VILLAS SOULAGES TALIZAT TIVIERES TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS
VEDRINES-SAINT-LOUP VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau
le 2013*

ARRETE n°2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon

ARRETE n°2011-975 du 24 juin 2011 modifiant l'arrêté préfectoral n°2009-447 du 7 avril 2009 instituant la CLE du SAGE Alagnon et fixant sa composition

S O M M A I R E

1	L'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SAGE	4
1.1	L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	4
1.2	LES REUNIONS.....	6
2	LES ETUDES MENEES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	6
2.1	LA REALISATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	6
2.2	LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL.....	7
2.3	LES ETUDES COMPLEMENTAIRES DU SAGE	7
3	LA COMMUNICATION.....	8
3.1	LA LETTRE D'INFORMATION	8
3.2	LE SITE INTERNET	8
4	LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS	9
4.1	LE SUIVI SUR LES PROJETS EN COURS.....	9
4.2	LES AVIS DEMANDES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	9
4.3	REUNION SUR L'ENJEU SAUMON SUR L'ALAGNON.....	9
5	LES MOYENS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	10
5.1	LES ELEMENTS FINANCIERS.....	10
6	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2013	10

1 L'avancement de l'élaboration du SAGE

1.1 L'état d'avancement de la procédure

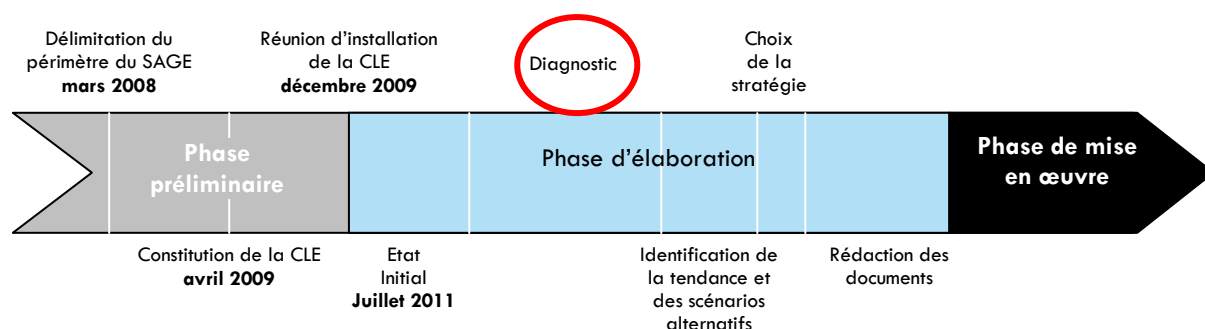
A la suite de la validation de l'état initial en 2011, l'élaboration du SAGE se poursuit par une phase de diagnostic du bassin-versant de l'Alagnon.

- Le diagnostic socio-économique du bassin-versant de l'Alagnon a été réalisé en interne. Sa validation par la CLE est prévue au premier trimestre 2013.
- La première phase de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables a été validée par le comité de pilotage. Cette étude, dont l'aboutissement est prévu au premier trimestre 2013 permettra d'apporter des connaissances

supplémentaires à la CLE dans le domaine de la gestion quantitative des eaux.

- Le diagnostic environnemental multithématique du bassin-versant de l'Alagnon a été lancé en fin d'année 2012.

Durant l'année 2012, la CLE s'est lancée dans une démarche de communication et de sensibilisation à destination du grand public (communication autour des objectifs du SAGE et de la concertation, sensibilisation à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques) par la création d'une lettre d'information annuelle et le lancement d'un projet de site Internet.



1.2 Les réunions

💧 La Commission locale de l'eau

Au cours de l'année 2012, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois. La réunion du 19 septembre 2012 avait pour ordre du jour :

- La présentation et la validation du rapport d'activités 2011
- la rédaction d'un avis concernant la révision des zones vulnérables aux nitrates
- un point sur l'avancement de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables.

💧 Le bureau de la CLE

Au cours de l'année 2012, le bureau de la CLE s'est réuni une fois, le 21 décembre 2012. L'ordre du jour était :

- La consultation sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Murat
- La révision de la composition de la CLE
- La définition d'une méthodologie pour le diagnostic environnemental du bassin-versant de l'Alagnon

- La décision concernant la phase optionnelle de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables

- L'analyse critique des orientations et dispositions du SDAGE Loire-Bretagne en vigueur

- Des points divers (proposition d'ordre du jour à la prochaine réunion du bureau de la CLE, proposition d'ordre du jour à la prochaine réunion de la CLE, proposition de contenu pour la lettre d'information 2013, information concernant le futur site Internet)

💧 Les comités de pilotage

- Le comité de pilotage du diagnostic socio-économique s'est réuni le 22 octobre 2012 (voir paragraphe 2.1).

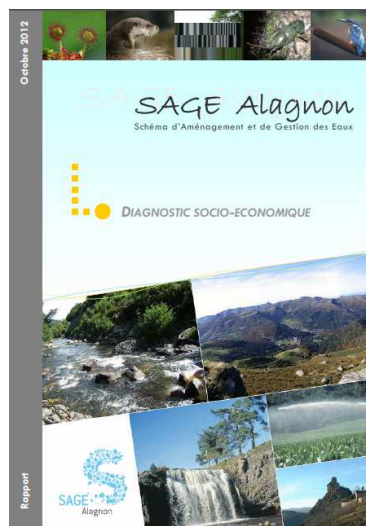
- Le comité de pilotage de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables s'est réuni le 29 février 2012 et le 12 juin 2012 (voir paragraphe 2.3).

2 Les études menées par la Commission locale de l'eau

2.1 La réalisation du diagnostic socio-économique

Suite à la validation de l'état initial, la CLE s'est engagée dans l'élaboration du diagnostic socio-économique de son territoire, réalisé en interne.

L'objectif de cette étude est d'apporter aux membres de la CLE un éclairage sur le poids économique des principales activités économiques ainsi que sur l'organisation des circuits de financements de la gestion de l'eau sur le périmètre du SAGE. Elle servira de base à l'évaluation économique qui sera réalisée lors de la construction des scénarios du SAGE et permettra d'initier la réflexion autour du financement à venir de la mise en oeuvre du SAGE.



L'étude comporte trois parties :

1. La caractérisation socio-économique du bassin-versant.
2. La synthèse des dépenses liées à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques les 11 dernières années et l'analyse des circuits de financement.
3. L'étude des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le comité de pilotage de l'étude s'est réuni le 22 octobre 2012. Le document final y a été présenté. Des ajouts ont été apportés puis le document a été validé par le comité de pilotage.

La présentation du document à la CLE se fera en 2013.

2.2 La réalisation du diagnostic environnemental

Cette étape de l'élaboration du SAGE sera réalisée en interne. Elle représente une étape fondamentale pour le SAGE puisqu'elle permettra d'identifier les enjeux du bassin-versant et de les hiérarchiser.

A la suite du diagnostic, ces enjeux seront déclinés en scénarios qui permettront de tester différents moyens (technique, organisationnel, ...) de satisfaire à minima les objectifs définis dans le SDAGE Loire-Bretagne, voir d'aller plus loin.

Dans une démarche de concertation, les acteurs du bassin-versant seront invités à participer à l'élaboration de ce diagnostic. Ceci afin d'aboutir à un SAGE partagé par l'ensemble de ces acteurs.

La réunion du bureau de la CLE du 21 décembre 2012 a permis de valider la méthodologie de réalisation de ce diagnostic.

2.3 Les études complémentaires du SAGE

En parallèle au diagnostic socio économique et au diagnostic environnemental du territoire, l'étude de détermination des volumes maximums prélevables s'inscrit dans le contexte plus large du SDAGE Loire Bretagne. A travers son orientation fondamentale n°7, celui-ci met en avant la nécessité de maîtriser les prélèvements d'eau. Cette orientation est déclinée sur le bassin de l'Alagnon via un programme de mesures visant à améliorer la connaissance du milieu et des usages, à

améliorer le suivi des ressources déficitaires, à définir des objectifs de référence de débits et à mettre en place si nécessaire une gestion volumétrique.

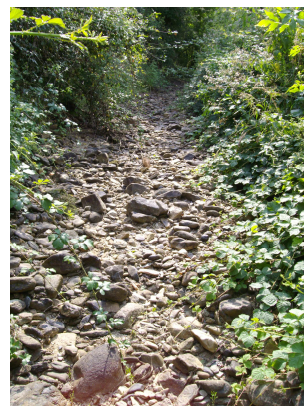
L'étude de détermination des volumes maximums prélevables a pour objectif de :

- Phase 1 : dresser un état des lieux des ressources en eau, des besoins et des pressions,
- Phase 2 : établir le diagnostic quantitatif du bassin et déterminer les volumes maximums prélevables,
- Phase 3 (conditionnelle) : définir un protocole de suivi des eaux superficielles.

L'étude doit ainsi être en mesure d'apporter tous les éléments nécessaires pour engager une importante phase de concertation qui sera menée lors de l'élaboration des stratégies du SAGE. A terme, les objectifs finaux visés sont les suivants :

- Répartir les volumes disponibles de la ressource en eau entre les catégories d'usagers
- Définir un plan de gestion des étiages cohérent à l'échelle du bassin versant.

Cette étude est réalisée par un bureau d'études pour un coût global d'environ 110 000 €. Le SIGAL finance 20 % du montant global de l'étude. Des subventions sont accordées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60 % et par le fond européen FEDER à hauteur de 20 %.



La phase 1 de l'étude a été validée par le comité de pilotage le 12 juin 2012. Une première version du rapport de phase 2 sera présentée le 29 janvier 2013 au comité de pilotage.

Le bureau de la CLE a décidé, lors de sa réunion du 21 décembre 2012, de lancer la phase optionnelle du contrat.

Le comité de pilotage s'est réuni deux fois (le 29 février 2012 et le 12 juin 2012), une réunion technique a également eu lieu le 26

octobre 2012 afin de discuter de la méthodologie de la phase 2.

3 La communication

La communication autour du SAGE est essentielle. Pour être efficace, elle ne doit pas seulement s'adresser aux membres de la CLE mais aussi aux collectivités, aux usagers et à la population en général.

3.1 La lettre d'information

Une lettre d'information vulgarisant les travaux de la CLE, informant et sensibilisant les acteurs locaux à certaines problématiques est éditée annuellement.



La première lettre d'information a été réalisée avec l'aide d'un prestataire spécialisé en conception graphique. Elle a été diffusée en avril 2012 dans les 8 900 boîtes aux lettres du territoire et auprès des collectivités et des partenaires techniques et financiers.

Le coût global de cette action a été de 7 083 €. Ce projet de communication et de sensibilisation est financé par l'Agence de l'Eau, la Région Auvergne et les trois départements.

3.2 Le site Internet

Le site Internet permettra de communiquer sur les actions et actualités du SAGE et du SIGAL, de présenter les différents outils ainsi que le territoire et de sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il sera réalisé avec l'aide de deux prestataires, l'un spécialisé dans la communication graphique, l'autre dans la création de sites internet.

Une première réunion de lancement a eu lieu le 12 décembre, réunissant les deux prestataires, le SIGAL et des membres du bureau de la CLE.

La mise en ligne du site Internet est prévue au premier semestre 2013.

Le budget prévisionnel est de 10 000 euros HT, financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les trois conseils généraux et le SIGAL.

4 Le suivi et les avis sur les projets en cours

4.1 Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

Le Président de la CLE et/ou l'animateur du SAGE ont ainsi participé aux travaux suivants :

- Elaboration du PLU de Massiac (15),
- Elaboration du PLU de Neussargues-Moissac (15),
- Elaboration du futur SDAGE Loire-Bretagne (état des lieux des pressions sur le bassin-versant de l'Alagnon et analyse critique du SDAGE en vigueur),
- Révision de l'arrêté cadre sécheresse du Cantal.

4.2 Les avis demandés à la Commission locale de l'eau

En 2012, la Commission locale de l'eau a été sollicitée à plusieurs reprises pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les projets concernés étaient les suivants :

- Révision simplifiée du PLU de Murat (15) : avis favorable sous réserve ;
- Révision des zones vulnérables aux nitrates (proposition de non-classement dans le Cantal) : avis favorable

Les avis rendus par la CLE du SAGE Alagnon peuvent être consultés sur simple demande.

4.3 Réunion sur l'enjeu saumon sur l'Alagnon

Sur proposition et invitation de la DREAL de bassin, une réunion regroupant les acteurs du plan saumon de Loire-Allier 2009-2013, les élus du SIGAL et les membres de la CLE, s'est tenue le 1er mars 2012 à Massiac. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur le Plan Saumon Loire-Allier, l'intérêt de l'Alagnon pour le saumon et les avancées sur le rétablissement de la circulation piscicole.



L'Union du Cantal

5 Les moyens de la Commission locale de l'eau

5.1 Les éléments financiers

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche.

	Animation (1 ETP salaire et charges + frais de fonctionnement)	Communication (lettre d'information N°1)	Etude de détermination des volumes maximums prélevables (non soldé)	TOTAL
Europe (FEDER)			9 041,50 €	9 041,50 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	21 513 €	3 538,33 €	32 937,85 €	57 989,18 €
Région Auvergne		1 100 €		1 100,00 €
Cantal	9 036 €	983,00 €		10 019,00 €
Haute-Loire	2 151 €	187 €		2 338,00 €
Puy-de-Dôme	1 721 €			1 721,00 €
SIGAL	8 605 €	1 274,72 €	3 229,45 €	13 109,17 €
TOTAL	43 026,00 €	7 083,05 €	45 208,80 €	95 317,85 €

6 Les perspectives pour l'année 2013

L'année 2013 verra l'achèvement de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et la réalisation du diagnostic environnemental multithématique du SAGE. A la suite de ce diagnostic, la CLE travaillera à l'identification de la tendance d'évolution et de scénarios alternatifs.

Une seconde lettre d'information sera rédigée puis diffusée à large échelle. Le contenu du site Internet devra être rédigé avant la mise en ligne du site.



Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon
47 rue Jean Lépine
15500 MASSIAC

Contacts :

M. Maurice MESTRE, Président de la CLE

M. Fabrice JOUANNE, Chargé de mission

Tél. : 04 71 23 07 11

(Standard de la Communauté de Communes du Pays de Massiac)
alagnon.sage@orange.fr



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

